



Réseaux de centres
d'excellence

Networks of Centres
of Excellence

Réseaux de centres d'excellence

Guide sur la lettre d'intention Concours 2003

Le Programme des RCE est une initiative fédérale administrée conjointement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en partenariat avec Industrie Canada.

© Ministre des Travaux publics et des Services
gouvernementaux Canada 2001
ISBN 0-662-66273-3
Cat. No. NS3-29/2003

Canada

Table des matières

Programme des réseaux de centres
d'excellence

Contexte

But

Objectifs

Admissibilité

Processus de concours

Concours 2003

Concours 2005

Calendrier

Critères de sélection

Comité de direction des RCE, Comité de
sélection et Comités d'experts

Comité de direction des RCE

Comité de sélection

Comités d'experts

Lignes directrices sur la préparation d'une lettre
d'intention

Date limite

Nombre de copies

Adresse postale

Présentation générale

Rappel et Liste de contrôle



Réseaux de centres d'excellence

Contexte

Le Programme des réseaux de centres d'excellence (RCE) fait partie intégrante de la Stratégie d'innovation du gouvernement fédéral. Il consiste à investir dans la recherche et le talent d'entrepreneuriat au Canada pour transformer l'innovation en avantages économiques et sociaux pour tous les Canadiens.

Le Comité de direction des RCE sollicite des lettres d'intention dans le cadre du concours de 2003 destiné à établir de nouveaux réseaux qui se pencheront sur des enjeux importants pour le Canada. Environ 12 millions de dollars par année seront disponibles pour appuyer deux ou trois nouveaux réseaux qui élaboreront des approches de recherche novatrices qui transcendent les frontières disciplinaires et sectorielles traditionnelles.

Les candidats éventuels trouveront dans le *Guide du Programme des RCE* des renseignements détaillés sur le Programme des RCE. À noter que le Conseil du Trésor a entrepris de réviser les conditions générales du Programme des RCE. Des renseignements à jour sur le programme seront disponibles dans le site Web des RCE à l'automne 2002.

But

Le Programme des RCE vise à mobiliser les chercheurs canadiens des milieux universitaire, privé et public en vue du développement de l'économie nationale et de l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Le but du programme concorde avec les trois piliers de la stratégie fédérale en sciences et technologie et les renforce en créant des emplois durables et en contribuant à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie et à l'avancement des connaissances.

Objectifs

Le Programme des RCE investit dans des réseaux de recherche **nationaux** qui :

- stimuleront la recherche de pointe, fondamentale et appliquée, et concurrentielle sur le plan international dans des domaines essentiels au développement socio-économique du Canada;
- formeront des chercheurs de calibre international dans des domaines essentiels à la productivité et à la croissance économique du Canada et les inciteront à demeurer au pays;
- créeront des partenariats de recherche multidisciplinaire et multisectoriel de portée nationale qui intègrent les priorités de tous les participants en matière de recherche et développement;
- accéléreront la communication des résultats de recherche au sein des réseaux et auprès des organismes canadiens en mesure de les exploiter au profit du développement socio-économique du pays.

Admissibilité

Les chercheurs et les organisations qui reçoivent des fonds de recherche des RCE doivent satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de l'un des trois organismes subventionnaires fédéraux. Les organisations qui ont droit aux fonds de recherche comprennent :

- les universités;
- les hôpitaux affiliés et les instituts de recherche;
- les établissements d'enseignement postsecondaire ayant un mandat de recherche.

Même s'ils ne sont pas admissibles aux fonds de recherche des RCE, les participants du gouvernement et du secteur privé sont invités à jouer un rôle actif dans le réseau.

Un consortium d'entreprises peut recevoir des fonds pour administrer un réseau et peut agir à titre d'établissement hôte. Les responsabilités de l'établissement hôte sont décrites dans le *Guide du Programme des RCE*.



Processus de concours

Chaque lettre d'intention doit exposer les grandes lignes d'un réseau proposé et expliquer comment ce réseau contribuera à l'atteinte des objectifs du Programme des RCE. Les lettres d'intention seront utilisées pour présélectionner des réseaux potentiels. La date limite pour la présentation de ces lettres est **le 12 juillet 2002**.

À la suite de l'examen des lettres d'intention, certains groupes de candidats seront invités à présenter des demandes détaillées au plus tard **le 7 mars 2003**. En temps et lieu, la Direction des RCE enverra des avis écrits aux groupes de candidats invités.

Les candidats dont la lettre d'intention sera acceptée à la présélection pourraient recevoir jusqu'à 25 000 \$ pour les aider à préparer leur demande détaillée. Ces fonds peuvent servir à payer les dépenses liées à la présentation d'une demande, par exemple, les déplacements, les communications et les ateliers ainsi que les services de secrétariat, de bureau ou de coordination.

Les comités interdisciplinaires d'experts rencontreront les représentants de chacun des groupes invités qui soumettront une demande détaillée. Ils feront rapport au Comité de sélection, au Comité de direction des RCE et finalement aux candidats respectifs.

Concours 2003

Le concours de 2003 s'adresse aux nouveaux réseaux. Le budget total pour ces nouveaux réseaux se chiffre à environ **12 millions de dollars par année**. Pour être financé, un réseau proposé doit obtenir une excellente note à chacun des cinq critères de sélection publiés des RCE (voir la section « Critères de sélection »). Les nouveaux réseaux retenus devraient faire l'objet d'une annonce en **juillet 2003** et entreprendre leurs activités à l'automne de la même année. En vue de permettre aux nouveaux réseaux de démarrer graduellement, le financement de la première année sera étalé sur 18 mois. Aux fins de

planification, utilisez la structure financière suivante :

2003-2004	Année « 0 »	4,9 millions de dollars
2004-2005	Année 1	7,8 millions de dollars
2005-2006	Année 2	12 millions de dollars
2006-2007	Année 3	12 millions de dollars
2007-2008	Année 4	12 millions de dollars

Concours 2005

Un autre concours destiné à financer des réseaux sera lancé au printemps 2005. Le budget total pour ces réseaux sera d'environ **24 millions de dollars par année**. Dans le cadre de ce concours, nous prévoyons recevoir tant des demandes de réseaux existants que de nouveaux réseaux. Les groupes de candidats qui échouent à l'étape de la lettre d'intention au concours de 2003 pourront réitérer leur demande par une nouvelle lettre d'intention au concours de 2005. Le Comité de sélection se réservera le droit d'inviter tout groupe qui échoue à l'étape de la demande détaillée au concours de 2003 à présenter une nouvelle demande détaillée en 2005. De plus amples renseignements sur le concours de 2005 seront annoncés au début de 2003.



Calendrier

Concours 2003	Étapes	Consours 2005
Le vendredi 18 janvier 2002	Annonce du concours	<i>Mars 2003</i>
Le vendredi 12 juillet 2002	Date limite de présentation des lettres d'intention	<i>Septembre 2003</i>
Octobre 2002	Invitations à présenter une demande détaillée	<i>Novembre 2003</i>
Le vendredi 7 mars 2003	Date limite de présentation des demandes détaillées	<i>Avril 2004</i>
Du 28 avril au 9 mai 2003	Comités interdisciplinaires d'experts	<i>Mai et juin 2004</i>
Juillet 2003	Annonce du choix des nouveaux réseaux	<i>Décembre 2004</i>



Critères de sélection

Afin que les objectifs du Programme soient atteints, les demandes sont évaluées en fonction des cinq critères résumés ci-après. Pendant la période de validité de la subvention, les réseaux retenus sont évalués en fonction de ces critères. **Les normes minimales d'excellence établies pour chacun de ces critères doivent être surpassées.** La qualité de la recherche est prise en considération en premier : le réseau ne peut recevoir une subvention que si sa recherche est jugée excellente. Le critère de l'excellence de la recherche est donc une condition *sine qua non* pour l'obtention et le maintien d'une subvention de RCE. Par contre, elle ne suffit pas à elle-seule puisque les objectifs du programme sont aussi reflétés dans les quatre autres critères de sélection. Les points descriptifs de chaque critère ne sont destinés qu'à guider les candidats. Ils ne sont pas exhaustifs.

Critère n° 1. Excellence du programme de recherche

- L'excellence, l'orientation et la cohérence du programme de recherche.
- Les réalisations des chercheurs et leur aptitude à contribuer au programme de recherche.
- La valeur ajoutée découlant d'une approche en réseau, sur le plan de la qualité de la recherche et des buts à atteindre.
- La mesure dans laquelle le programme aidera le Canada à s'imposer comme chef de file dans des domaines de recherche qui ont d'importantes retombées socio-économiques.
- La mesure dans laquelle les questions de l'heure sur le plan social et éthique seront prises en compte, s'il y a lieu, dans le programme de recherche.
- Les liens entre le programme de recherche et des travaux semblables menés au Canada et à l'étranger.

Critère n° 2. Formation de personnel hautement qualifié

- L'aptitude à former des chercheurs de haut calibre dans des domaines de recherche et des secteurs technologiques essentiels à la productivité, à la croissance économique, à la politique publique et à la qualité de vie au Canada, et à inciter ces chercheurs à demeurer au pays.
- Les stratégies de formation qui favorisent une approche multidisciplinaire et multisectorielle en matière de recherche et qui encouragent les stagiaires à considérer les conséquences économiques, sociales et éthiques de leurs travaux.

Critère n° 3. Fonctionnement en réseau et partenariats

- L'établissement de liens solides en matière de recherche et de développement technologique entre les participants des établissements d'enseignement postsecondaire à vocation de recherche, des organismes fédéraux et provinciaux et le secteur privé.
- Une approche multidisciplinaire et multisectorielle du programme de recherche.
- La preuve que des efforts ont été faits pour mobiliser au sein du réseau tous les groupes compétents.
- L'optimisation des ressources par la mise en commun de l'appareillage, des installations de recherche, des bases de données et du personnel.
- L'existence, la nature et la portée des contributions du secteur privé et des organismes fédéraux et provinciaux, et la possibilité qu'elles augmentent à mesure que les travaux progressent.



Critère n° 4. Transfert des connaissances et exploitation de la technologie

- La possibilité de création de nouveaux produits, procédés ou services susceptibles d'être exploités par des entreprises œuvrant au pays et capables de renforcer la base industrielle canadienne, d'accroître la productivité, et de favoriser la croissance économique et le développement social à long terme;
- La possibilité d'innovation sociale et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces grâce à une collaboration avec le secteur public;
- Une collaboration efficace avec les secteurs privé et public dans le développement de la technologie et des marchés et l'élaboration des politiques publiques;
- L'incidence prévue ou potentielle sur la capacité scientifique et technologique des partenaires;
- La gestion et la protection efficaces de la propriété intellectuelle issue de la recherche financée par le réseau.

Critère n° 5. Gestion du réseau

Chaque réseau doit posséder une structure organisationnelle capable de gérer les fonctions de recherche et d'affaires d'un programme complexe multidisciplinaire et multi-institutionnel, et qui présente les caractéristiques suivantes.

- Un conseil d'administration et une structure de gestion par comités chargés de veiller à l'adoption et à l'application des décisions financières et des politiques pertinentes.
- Une direction et des compétences adéquates au sein des fonctions de recherche et de gestion.
- Des mécanismes efficaces de planification de la recherche et de budgétisation;
- Des stratégies efficaces de communication à l'interne et à l'externe.



Comité de direction des RCE, Comité de sélection et Comités d'experts

Comité de direction des RCE

Le Comité de direction des RCE est formé du président de chacun des trois organismes subventionnaires fédéraux et du sous-ministre d'Industrie Canada. Le Comité de direction :

- nommera les membres d'un comité de sélection;
- choisira les groupes à inviter à présenter des demandes détaillées;
- choisira les nouveaux réseaux qui seront financés;
- établira les niveaux de financement.

Les décisions du Comité de direction des RCE sont finales et sans appel.

Comité de sélection

Le Comité de direction nommera un comité de sélection dans le cadre du processus d'examen par les pairs. Il regroupera des spécialistes d'envergure internationale possédant une vaste expérience dans les domaines appuyés par les trois organismes subventionnaires. Toutes les recommandations du Comité de sélection sont transmises au Comité de direction. Le Comité de sélection :

- examinera les lettres d'intention au regard des cinq critères de sélection publiés des RCE;
- présentera des recommandations sur les groupes qui devraient être invités à présenter une demande détaillée;
- examinera les demandes détaillées en fonction des cinq critères de sélection publiés des RCE;
- présentera des recommandations sur les nouveaux réseaux qui devraient être financés et sur les niveaux de financement;
- fournira un rapport confidentiel à chaque groupe ayant présenté une demande détaillée;

- préparera un aperçu du concours à l'intention du public.

Comités d'experts

La Direction des RCE nommera un comité interdisciplinaire pour examiner chaque demande détaillée. Chaque comité :

- rencontrera les représentants d'un groupe de candidats;
- évaluera une demande détaillée au regard des cinq critères de sélection publiés des RCE;
- fournira un rapport écrit et une évaluation détaillée des points forts et des lacunes;
- déterminera si une demande est excellente ou non en fonction de tous les critères;
- commentera le bien-fondé du budget demandé.

Chaque rapport des comités d'experts sera présenté au Comité de sélection, au Comité de direction des RCE et finalement au groupe de candidats concerné. Nous demandons au président ou à un membre désigné de chaque comité d'experts de rester à la disposition du Comité de sélection pendant qu'il délibère, et ce, afin de répondre aux questions et de fournir des renseignements supplémentaires.



Lignes directrices sur la préparation d'une lettre d'intention

La lettre d'intention fournit des renseignements sur le réseau proposé en relation avec le but et les objectifs du Programme des RCE. Elle sera utilisée au moment de la présélection pour choisir les groupes qui seront invités à présenter une demande détaillée. Elle sera évaluée en fonction des cinq critères de sélection publiés des RCE.

La lettre d'intention **doit** être préparée en collaboration avec les autres parties intéressées. Les candidats doivent indiquer clairement de quelle manière la recherche du réseau proposé intégrera les priorités de l'industrie, du secteur utilisateur, de l'université et du gouvernement. Les participants des secteurs public et privé devraient être informés que leur degré de participation ainsi que leurs engagements en espèces ou en nature seront déterminants pour le succès du réseau.

Jusqu'à cinq lettres d'appui d'organismes intéressés **autres que des établissements d'enseignement peuvent** être incluses. Elles devraient indiquer brièvement la nature de l'appui prévu et de la participation éventuelle au réseau proposé. Aucune lettre d'appui ne **doit** avoir plus d'une page.

Date limite le vendredi 12 juillet 2002

La lettre d'intention doit parvenir à la Direction des RCE au plus tard à **17 h, heure avancée de l'est.**

Nombre d'exemplaires Un (1) original plus cinq (5) copies. Utiliser des agrafes; ne pas les relier.

Adresse postale Réseaux de centres d'excellence
350, rue Albert, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Présentation générale

Dactylographiez à l'encre noire avec une qualité d'impression courrier (au minimum). Le texte doit être présenté à simple face, à simple interligne et compter au plus six lignes au pouce. Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à au moins 12 pts. Si la taille des caractères que vous utilisez est mesurée en pouces (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po au maximum. Les caractères comprimés ne sont pas acceptés.

Utilisez des feuilles de papier blanc de 8 ½ sur 11 po (21,5 cm sur 28 cm). Laissez une marge d'au moins ¼ po (1,75 cm) tout autour. Inscrivez le titre du réseau en haut de chaque page et numérotez les pages consécutivement.

Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre limite de pages indiqué ci-après. Le texte, les graphiques ou les illustrations peuvent être présentés en une ou en deux colonnes. **Tout matériel excédentaire sera supprimé.**

La lettre d'intention doit fournir les renseignements suivants.

1. **Formulaire de demande Lettre d'intention** (utilisez le formulaire de deux pages Lettre d'intention des RCE)

Le formulaire de demande Lettre d'intention est posté dans le site Web des RCE, à www.rce.gc.ca. Les renseignements suivants **doivent** être fournis :

Section A : Résumé

- Directeur scientifique : nom, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresse électronique du directeur scientifique proposé; un seul directeur scientifique doit être désigné dans la lettre d'intention.



- Titre : titre et acronyme du réseau proposé (dans les deux langues officielles), tel qu'il sera utilisé aux fins de publication et de communication;
- Mots clés : jusqu'à dix mots clés se rapportant au réseau proposé;
- Nombre prévu de chercheurs universitaires : nombre prévu de chercheurs universitaires qui seraient financés par le réseau proposé (à l'exclusion des étudiants diplômés, des stagiaires postdoctoraux et des attachés de recherche);
- Budget total, fonds des RCE : total de la subvention à la ligne 10 de la Section B.
- Lettres d'appui : pour un maximum de cinq (5) lettres d'appui de parties intéressées, dressez une liste des signataires et des organisations auxquelles ils sont rattachés.
- Signatures : directeur scientifique et président ou chef de la direction de l'établissement hôte proposé.

Section B : Budget préliminaire

- Indiquez les dépenses prévues sur les fonds des RCE pour l'ensemble du réseau. Arrondissez toutes les estimations au 0,1 million de dollar le plus près. Fournissez les estimations préliminaires pour les années 0 à 4. Voir le *Guide du Programme des RCE* pour des renseignements sur les dépenses admissibles et l'utilisation des fonds des RCE.
- Veuillez noter que le versement des fonds aux nouveaux réseaux sera étalé sur les 18 premiers mois (voir la section « Processus de concours »).

Section C : Détails du budget provisoire

- Fournissez toute explication requise. Utilisez l'espace prévu seulement (environ ½ page).
- 2. Lettre de présentation de l'établissement hôte** (1 page au maximum)
 - Cette lettre doit être signée par le directeur scientifique proposé et le président ou le chef de la direction de l'établissement qui propose d'abriter le centre administratif du réseau.
 - 3. Biographies : directeur scientifique et chefs d'équipe de programme de recherche** (2 pages au maximum)
 - Fournissez une liste (ou un tableau) du nom et de l'affiliation des chefs d'équipe de programme de recherche proposés qui ont convenu de participer aux activités du réseau.
 - Résumez les réalisations pertinentes du directeur scientifique et des chefs d'équipe de programme de recherche dans de brèves biographies (jusqu'à 200 mots chacune).
 - 4. Vision du réseau** (½ page au maximum)
 - Donnez un aperçu de ce que le réseau se propose d'accomplir, dont ses buts et ses objectifs précis.
 - 5. Contexte socio-économique** (1 page au maximum)
 - Définissez clairement les avantages socio-économiques incrimentiels du réseau et de la recherche proposée pour le Canada.
 - Parlez de l'incidence, ou de l'incidence potentielle, de ce domaine de recherche sur une période de sept ans. Comment influera-t-il sur la productivité, les systèmes de santé ou les politiques publiques au Canada?



6. Programme de recherche proposé (2 pages au maximum)

Les programmes de recherche du réseau doivent être établis en collaboration avec les parties intéressées et intégrer les priorités de l'industrie, de l'université et du gouvernement. Les candidats doivent élaborer des approches de recherche qui favorisent la collaboration interdisciplinaire. Donnez un aperçu du plan stratégique et du programme de recherche proposés, y compris les éléments suivants :

- un court sommaire de l'état actuel des connaissances dans le domaine;
- l'étendue du programme de recherche, de même que son orientation et ses objectifs;
- l'intégration des projets et des thèmes dans un programme de recherche cohérent;
- une explication des relations entre le programme de recherche et les travaux analogues menés ailleurs au Canada et à l'étranger;
- la valeur incrémentielle prévue du réseau par rapport aux autres initiatives dans ce domaine (p. ex., centres d'excellence provinciaux, instituts des IRSC, autres consortiums ou initiatives de recherche);
- des précisions sur la synergie prévue avec d'autres groupes, s'il y a lieu.

7. Personnel hautement qualifié (½ page au maximum)

Exposez la stratégie du réseau pour former un personnel hautement qualifié et accroître la valeur sur le marché des stagiaires en relation avec les besoins du secteur utilisateur. Parlez de la capacité du secteur utilisateur d'absorber le personnel formé par le réseau.

8. Fonctionnement en réseau et partenariats (1 page au maximum)

Le travail en partenariat vise à intégrer les équipes et les programmes de recherche ainsi qu'à favoriser les interactions et les partenariats efficaces avec le secteur utilisateur en dehors de la communauté universitaire.

- Parlez des liens existants et de la stratégie pour en établir de nouveaux avec les universités, l'industrie et les gouvernements partout au Canada; si une expertise internationale est requise, expliquez;
- Justifiez le niveau prévu d'appui consenti par d'autres sources et décrivez la stratégie du réseau pour atteindre les niveaux prévus de contribution;
- Parlez de la nature et de la portée de la participation proposée du secteur utilisateur dans la recherche.

9. Transfert de connaissances, exploitation de la technologie et politiques publiques (1 page au maximum)

- Parlez du potentiel de nouveaux produits, processus ou services qui pourraient être commercialisés par des entreprises au Canada. Indiquez brièvement comment ces produits ou services renforceraient la base industrielle canadienne, amélioreraient la productivité et contribueraient à la croissance économique et aux avantages sociaux à long terme.
- Indiquez comment le réseau créera un environnement qui favorise les possibilités de collaboration avec les secteurs privé et public. Donnez des exemples concrets comme l'application de la recherche à la technologie, le développement de marchés, les systèmes de santé ou les innovations en matière de politique publique;



- Parlez de l'incidence potentielle, sur une période de sept ans, sur la productivité, les systèmes de santé ou les politiques publiques au Canada.

10. **Gestion** (1 page au maximum, incluant un organigramme de ½ page)

Les exigences de base en ce qui concerne la gestion du réseau sont indiquées dans le *Guide du Programme des RCE*, l'entente de financement des RCE et l'entente de réseau des RCE. Ces trois documents se trouvent sur le site Web des RCE.

Une solide structure de gestion où les responsabilités sont clairement définies pour établir le plan et l'orientation stratégiques du réseau est essentielle.

- Indiquez la structure de gestion proposée du réseau.
- Exposez les structures administratives et opérationnelles en montrant comment elles permettraient de coordonner les activités, de surveiller les progrès, d'établir des calendriers et d'affecter les ressources.
- Parlez de la nature et de la portée de la participation proposée des secteurs industriel et utilisateur dans la planification de la recherche ainsi que dans la direction et la gestion du réseau.

11. **Lettres d'appui de parties intéressées autres que des établissements d'enseignement** (au plus une [1] page par lettre)

Jusqu'à cinq lettres d'appui d'organismes intéressés **autres que des établissements d'enseignement peuvent** être incluses. Elles doivent parler de manière explicite du réseau proposé.



Rappel

La date limite pour la présentation des lettres d'intention est **le 12 juillet 2002, 17 h HAE**. Envoyez l'original et cinq copies à la Direction des RCE :

**Réseaux de centres
d'excellence
350, rue Albert, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1H5**

Des tableaux, graphiques et figures peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre limite de pages indiqué ci-dessus. **Tout matériel excédentaire sera retiré.**

Le *Guide sur la lettre d'intention* pour le concours de 2003, le formulaire de demande Lettre d'intention des RCE, et des renseignements détaillés sur le Programme des RCE se trouvent à l'adresse www.rce.gc.ca.

Liste de contrôle

Aucune lettre d'intention **ne peut dépasser** 17 pages, lesquelles comprennent le formulaire de demande et sont présentées dans l'ordre suivant :

1	2 pages	Formulaire de demande Lettre d'intention des RCE
2	1 page	Lettre de présentation de l'établissement hôte
3	2 pages	Biographies
4	½ page	Vision du réseau
5	1 page	Contexte socio-économique
6	2 pages	Programme de recherche proposé
7	½ page	Personnel hautement qualifié
8	1 page	Fonctionnement en réseau et partenariats
9	1 page	Transfert de connaissances, exploitation de la technologie, politique publique
10	1 page	Gestion (y compris un organigramme de ½ page)
11	5 pages	Jusqu'à cinq (5) lettres d'appui d'intervenants autres que des établissements d'enseignement (au plus une [1] page chacune).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Programme des RCE à :

Téléphone : (613) 995-6010
Télécopieur : (613) 992-7356
Courriel : info@rce.gc.ca

